



Communiqué du Maire et de la majorité municipale

Une fois de plus, et fidèle à ses habitudes, le restaurant « chez Luni » utilise les réseaux sociaux et distribue des tracts pour dénoncer les agissements du Maire et du Conseil municipal. Son objectif : démontrer encore et encore, combien la municipalité aurait une « attitude hostile » envers ledit restaurant.

« Chez Luni » omet de rappeler que, par l'intermédiaire de l'association Anticor84, il est à l'initiative d'un signalement auprès du procureur de la république pour délit de concussion, du fait du Maire de Mirabeau.

Nous laisserons le Procureur de la république décider de la suite à donner.

Le 27 avril 2022, « chez Luni » a manifesté son souhait de continuer à utiliser le domaine public dans le cadre de son activité professionnelle, ce à quoi il lui a été répondu favorablement.

Il appartient à la municipalité de signaler que « chez Luni » refuse de s'acquitter du montant de la redevance fixée par délibération n°2017-024 du 15 mai 2017 prévoyant les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2017.

Où est la prétendue hostilité de la Commune qui exige seulement le montant applicable aux termes de sa délibération et ce, dans la perspective de valorisation du domaine public ? Nous ne faisons que respecter la réglementation en vigueur.

Ce faisant, et contrairement au comportement manifesté par « chez Luni », la municipalité n'entend pas hystériser le débat sur les réseaux sociaux ; elle entend transmettre à son avocat la dernière publication de « chez Luni », largement diffusée auprès d'élus nationaux, régionaux, départementaux et de l'ensemble des communes du canton, qui tend indiscutablement à dénigrer le Maire et le conseil municipal.

Enfin, la municipalité souhaite aussi rappeler qu'à l'origine, la terrasse était liée au « Bar de la Fontaine ». Ce Bar a été fermé, privant la commune d'un lieu de rencontre indispensable et convivial. **La municipalité a-t-elle remis en cause pour autant la terrasse malgré la colère des habitants ? la mort de notre centre bourg ? La réponse est non.**

Il va de soi que la Commune n'est ainsi animée d'aucune « hostilité » envers le restaurant « Chez Luni ».

A l'inverse, elle invite « Chez Luni » à bien vouloir compenser la sienne par un peu plus de raison, de modération et à s'acquitter de ses loyers 2020 et 2021 impayés à ce jour.

Nous restons solidaires de la très grande majorité de la population qui vit très mal le fait que Mirabeau soit le seul village du Canton pour ne pas dire du département à ne plus posséder de bar au village.